

Kiplink Finance

Politique de protection des données à caractère personnel

Table des matières

I. Cadre réglementaire.....	3
II. Obligations réglementaires	3
III. Principes de la politique de confidentialité	4
3.1. Gouvernance	4
3.2. Responsabilité	4
3.3 Durées de conservation & destruction des données	4
3.4. Droits des personnes détentrices de données personnelles	5
3.5. Sécurité des données personnelles	5
3.6. Transferts de données en dehors de l'Union Européenne	5
IV. Vos données personnelles	6
4.1. Catégories de données collectées	6
4.2. Finalités des traitements	6
V. Fondements juridiques	6
5.1. Exécution d'un contrat	7
5.2. Recueil du consentement	7
5.3. L'utilisation de vos données peut être nécessaire pour servir nos intérêts légitimes	7
5.4. Respect de nos obligations légales et réglementaires	7
VI. Destinataires de vos données	7
VII. Exercice de vos droits.....	8
VIII. Cadre réglementaire applicable	8

KIPLINK FINANCE et ses équipes sont très attentifs à la protection de la vie privée et des données personnelles. Nous y accordons une attention particulière dans l'ensemble de nos processus opérationnels. Cette Politique de confidentialité décrit les principes et les modalités de la démarche employée pour traiter et protéger les données personnelles de nos salariés, des représentants légaux, des mandataires et personnes à contacter chez nos clients, prospects et partenaires commerciaux. La présente politique couvre l'ensemble des traitements de données à caractère personnel réalisés dans le cadre du fonctionnement interne de KIPLINK FINANCE et de son activité de société de gestion.

I. Cadre réglementaire

Le Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données, ci-après « RGPD ») est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il constitue un cadre réglementaire fort visant à la protection des données personnelles au sein de l'Union européenne.

La réforme de la protection des données poursuit trois objectifs :

1. Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
2. Responsabiliser les acteurs traitant des données-responsables de traitement & sous-traitants;
3. Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations que vous communiquez à KIPLINK FINANCE ou que nous collectons sont précisées ci-après.

II. Obligations réglementaires

Du fait de son activité imposant des traitements de données à caractère personnel, KIPLINK FINANCE a entrepris une démarche active de conformité à la réglementation visant à apporter une protection adéquate des données personnelles de ses clients, prospects, partenaires et salariés.

La politique de confidentialité de KIPLINK FINANCE entend respecter les obligations définies par le RGPD :

- licéité des traitements de données à caractère personnel ;
- loyauté dans la collecte de ces données ;
- usage des données collectées réservé uniquement pour les finalités déterminées ;
- traitement de données exactes, complètes et adéquates ;
- durée de conservation limitée dans le temps en fonction des exigences légales ;
- sécurité des données grâce à un niveau de sécurité adapté au risque ;
- respect des principes de Privacy by design et Privacy by default ;
- information claire, intelligible et accessible des personnes détentrices de données personnelles
- respect des droits des personnes dont les données sont collectées.

III. Principes de la politique de confidentialité

La protection des données personnelles au sein de KIPLINK FINANCE est pilotée par un Délégué à la Protection des Données (DPO) placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Ses actions sont ordonnées autour de six priorités :

1. Gouvernance
2. Responsabilité
3. Durée de conservation & destruction des données
4. Droits des personnes
5. Sécurité des données personnelles
6. Transfert de données en dehors de l'Union Européenne

3.1. Gouvernance

Ce premier axe vise à déterminer l'organisation mise en place au sein de KIPLINK FINANCE pour assurer la conformité à la réglementation et les moyens techniques, humains, organisationnels et financiers à mettre en place afin de démontrer cette conformité.

KIPLINK FINANCE a nommé un DPO joignable à tout moment par courriel qui dispose, conformément à l'article 37 du RGPD, des qualités professionnelles requises et, en particulier, de connaissances spécialisées en droit et en matière de protection des données.

- Le DPO a trois missions principales :
- Piloter le processus global de conformité au RGPD de l'organisation, incluant notamment la sensibilisation et la formation spécifique des équipes,
- Contrôler la conformité du cadre procédural, des modes d'organisation et des pratiques professionnelles au sein de KIPLINK FINANCE,
- Assurer la liaison avec la CNIL et les tiers extérieurs pour toute demande liée aux données à caractère personnel traitées.

Conformément à ses obligations, KIPLINK FINANCE a mis en place et tient à jour les registres légaux concernant les activités de traitements des données à caractère personnelles, la sous-traitance et les violations de données personnelles.

3.2. Responsabilité

Le principe de responsabilité («accountability») définit l'obligation pour les organisations de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données. Ce principe implique la capacité de KIPLINK FINANCE à justifier en détail la nature des actions mises en œuvre pour garantir sa conformité au RGPD.

Dans le cadre de leurs missions, les collaborateurs sont pleinement engagés au quotidien à respecter les obligations de KIPLINK FINANCE précisées par les procédures en application et rappelées régulièrement par l'encadrement.

3.3 Durées de conservation & destruction des données

Nous conservons vos données pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux fins pour lesquelles elles sont traitées :

- Prospection commerciale : 3 ans à compter de la collecte des données par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect.
- Contrats : 10 ans après la date d'échéance ou de résiliation.
- Données réglementaires : 5 à 10 ans.
- KYC / AML : Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : 5 ans à compter de la cessation des relations avec la personne concernée.

A l'issue des durées de conservation définies, KIPLINK FINANCE s'engage à réaliser une destruction sécurisée de ces données que ce soit sur support informatique ou papier.

3.4. Droits des personnes détentrices de données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez des droits suivants :

- L'accès à et/ou l'envoi d'une copie de certaines données que nous détenons sur vous.
- Mettre à jour des données obsolètes ou incorrectes.
- Supprimer certaines données que nous détenons sur vous.
- Limiter la façon dont nous traitons et divulguons certaines de vos données pour motif légitime.
- Transférer vos données vers un prestataire de services tiers.
- Retirer à tout moment votre consentement accordé pour un traitement fondé sur cette base juridique, étant précisé que l'exercice de ce droit ne porte pas atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement accordé avant le retrait de celui-ci.

KIPLINK FINANCE s'engage à répondre à toute demande d'exercice de droits dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours qui suivent leur réception. Toute demande d'exercice de droits est consignée dans un registre ad hoc tenu par KIPLINK FINANCE.

Veillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour respecter une obligation légale ou servir nos intérêts légitimes. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande.

3.5. Sécurité des données personnelles

KIPLINK FINANCE met en œuvre toutes les mesures techniques, humaines et organisationnelles afin d'assurer la confidentialité des données et la sécurité des traitements de données à caractère personnel.

Au regard de la nature des données et de leur traitement, KIPLINK FINANCE adapte en permanence ses modes de travail et d'organisation pour préserver la sécurité des données, empêcher qu'elles soient altérées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès : protection physique des locaux, procédés d'authentification avec accès personnel et sécurisé via des identifiants et mots de passe confidentiels, journalisation des connexions, chiffrement de certaines données...

3.6. Transferts de données en dehors de l'Union Européenne

KIPLINK FINANCE, ses clients et contreparties sont actifs dans le monde entier. Des données à caractère personnel peuvent être transférés vers des pays de l'UE ou vers des pays tiers hors de l'UE ou de l'EEE dans le cadre défini par les finalités de traitement.

Les lois des pays tiers concernant les données personnelles peuvent ne pas être aussi protectrices que les lois applicables sur le territoire de l'UE. Toutefois, si KIPLINK FINANCE a recours à des prestataires de services dans un pays tiers hors UE, elle exige d'eux qu'ils appliquent le même niveau de protection à vos données que celui applicable au sein de l'UE. Typiquement, nous y parvenons en utilisant des clauses standard de protection des données approuvées et publiées par la Commission européenne à cet effet. Plus généralement, nous ne transférerons vos données personnelles vers un pays tiers hors UE que d'une manière autorisée par la réglementation en vigueur sur la protection des données.

IV. Vos données personnelles

4.1. Catégories de données collectées

En fonction des finalités décrites ci-dessus, nous collectons les données suivantes, relatives à votre identification :

- L'état civil : notamment vos noms, prénoms et civilité ;
- Les bénéficiaires économiques de clients personnes morales ;
- Les coordonnées : notamment vos adresses postales, numéros de téléphone (fixe et mobile), et adresses électroniques ;
- La résidence fiscale : connaître la résidence fiscale est l'une des informations qui permet de déterminer quelles sont nos éventuelles obligations notamment fiscales à l'égard de l'Etat dont le bénéficiaire est un ressortissant mais également en termes de prélèvements sociaux ;
- Les données relatives à votre situation professionnelle, économique et financière.

4.2. Finalités des traitements

Les données que nous collectons dans le cadre de nos services d'investissement et de gestion d'OPC sont utilisées par KIPLINK FINANCE pour tout ou partie des finalités suivantes :

- Le suivi du passif de nos OPC ;
- La gestion administrative et/ou comptable des avoirs placés dans les OPC gérés par notre société ;
- La gestion des réclamations ;
- Les prestations de services d'investissement rendues à votre profit ;
- L'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Nous sommes également amenés à collecter vos données dans le cadre des opérations relatives à la gestion de nos clients et à la prospection commerciale, en particulier :

- Les opérations relatives au suivi de la relation client ;
- L'information de nos clients et prospects sur nos produits et services ;
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Afin de respecter nos obligations légales et réglementaires, nous collectons également vos données afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la fraude fiscale et la fraude à l'assurance.

V. Fondements juridiques

La validité de la base juridique (ou licéité) des traitements de données à caractère personnel est le fondement de la réglementation liée au RGPD. KIPLINK FINANCE fonde ses traitements sur les bases

juridiques suivantes :

5.1. Exécution d'un contrat

Il peut nous être nécessaire de traiter vos données personnelles lorsque l'utilisation de vos données est nécessaire en vue de l'application d'un contrat ou dans le cadre de l'application d'un contrat conclu avec vous ou l'exécution d'un service d'investissement rendu à votre profit. C'est le cas notamment de la commercialisation et de la gestion des produits financiers de KIPLINK FINANCE.

5.2. Recueil du consentement

- Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs,
- Analyse commerciale et développement de produits et services,
- Enregistrement de lignes téléphoniques et surveillance de communications électroniques à des fins commerciales et de conformité.

5.3. L'utilisation de vos données peut être nécessaire pour servir nos intérêts légitimes

- Activités liées à la sécurité de l'information et à la sécurité des bâtiments, y compris l'utilisation de l'enregistrement.

5.4. Respect de nos obligations légales et réglementaires

- En tant que société de gestion de portefeuille, nous sommes soumis à un certain nombre d'obligations légales et réglementaires qui peuvent nous obliger à collecter, stocker ou divulguer des données personnelles, non limitativement aux fins suivantes :
 - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML) ;
 - Connaissance du client (KYC);
 - Obligations réglementaires ou fiscales : autorités fiscales ou régulateurs et autres autorités publiques (y compris en dehors du territoire de la République Française) ;
 - Plus généralement, respect de nos obligations en qualité de société de gestion de portefeuille.

Conformément aux dispositions de l'article L. 561-45 du Code monétaire et financier, le droit d'accès aux traitements mis en œuvre aux seules fins de l'application des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'exerce auprès de la CNIL via une procédure de droit d'accès indirect en écrivant à l'adresse rappelée ci-dessous.

Les traitements mis en œuvre afin d'identifier les personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ou d'une sanction financière restent soumis à la procédure de droit d'accès direct auprès du responsable de traitement.

VI. Destinataires de vos données

- Nous pouvons être amenés à communiquer vos données aux différentes catégories de destinataires suivantes (non limitativement) :
 - Les membres habilités de notre personnel et toute personne physique ou morale autorisée par KIPLINK FINANCE à traiter les données à caractère personnel,

- Les services chargés du contrôle tels que les commissaires aux comptes et les auditeurs ainsi que les services chargés du contrôle interne,
- Les centralisateurs, transfert agent, commissaires aux comptes de nos OPC,
- Les systèmes de règlement livraison,
- S'il y a lieu les juridictions concernées, les arbitres, les médiateurs,
- Les ministères concernés, autorités de tutelle et de contrôle et tous organismes publics habilités à les recevoir.

Dans le cas où certains destinataires de vos données, notamment des sous-traitants, peuvent être situés en dehors de la France, KIPLINK FINANCE prend toutes dispositions nécessaires pour vérifier les engagements de ces destinataires en matière de protection des données personnelles confiées.

Conformément aux dispositions de l'article L. 561-45 du Code monétaire et financier, le droit d'accès aux traitements mis en œuvre aux seules fins de l'application des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'exerce auprès de la CNIL via une procédure de droit d'accès indirect en écrivant à l'adresse rappelée ci-dessous.

Les traitements mis en œuvre afin d'identifier les personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ou d'une sanction financière restent soumis à la procédure de droit d'accès direct auprès du responsable de traitement.

VII. Exercice de vos droits

Pour toute information complémentaire concernant la politique de confidentialité de KIPLINK FINANCE ou pour exercer vos droits relatifs à vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données de KIPLINK FINANCE aux coordonnées suivantes : rgpd@kiplink-finance.fr ou KIPLINK FINANCE - Protection des données personnelles – 39 Avenue 1^{er} de Serbie - 75008 Paris.

En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

VIII. Cadre réglementaire applicable

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- Directive (UE) 2009/136/CE du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2009 également appelée « Directive Cookie » qui vise à améliorer et à renforcer la protection des données des utilisateurs sur Internet
- Décret 2018-687 du 1er août 2018 pris pour application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.
- Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A terme, la directive (UE) 2009/136/CE sera remplacée par le Règlement européen « e-Privacy » qui



complètera le RGPD en définissant les règles relatives à la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques et morales en ce qui concerne la fourniture et l'utilisation de services de communications électroniques, pour les utilisateurs finaux qui se trouvent dans l'Union européenne.